

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 74**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Equipement informatique des collèges privés - Courdecol

---

**Direction de l'Education et des Collèges  
Service Informatisation des Collèges  
0413312370**

## **PRESENTATION**

Par délibération n°6 du 17 décembre 2001, le Conseil Départemental a décidé de poursuivre et d'amplifier le plan d'équipement des collèges dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Afin de développer une offre de contenus éducatifs, d'une part dans les établissements scolaires, et d'autre part dans les familles à travers les usages parascolaires, notre collectivité a décidé d'attribuer aux collèges des subventions d'investissement destinées à l'achat de logiciels pédagogiques à usage scolaire.

Le portail Courdecoll3, plate-forme de ressources en ligne placée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, propose depuis 2009 aux collèges publics un catalogue de logiciels et autres ressources numériques dans le domaine de l'accompagnement scolaire. Les collèges peuvent acquérir des abonnements à ces ressources pour leurs élèves, sur les crédits « logiciels » attribués par le Département ou sur leurs crédits propres.

A compter de l'année scolaire 2015-2016, les crédits « logiciels » sont également attribués aux collèges privés, aux mêmes conditions que les collèges publics.

Le calcul retenu pour l'attribution d'une subvention tient compte de deux critères : le nombre d'élèves (3,00 € par année scolaire et par élève scolarisé de la 6e à la 3e sont attribués au collège) et la consommation des crédits précédemment alloués pour le même objet.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer aux collèges privés figurant sur la liste jointe en annexe une subvention pour l'acquisition de logiciels pédagogiques pour un montant total de 1 098,00 €

La subvention sera mandatée sur le compte du collège dès validation du présent rapport.

## INCIDENCE FINANCIERE

<b>N° d'AP</b>	2003-13013 A
<b>Libellé Programme</b>	Ordina 13 - investissement
<b>N° d'opération</b>	1005764
<b>Libellé Opération</b>	Equipement informatique des collèges privés
<b>Imputation budgétaire</b>	204-221-20421
<b>Engagement</b>	1 098,00 €

## PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL